



AU CŒUR DE L'EMPLOI PUBLIC LOCAL

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'ISÈRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2019

Le mot du président

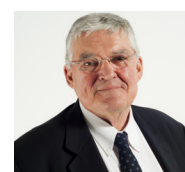
La crise sanitaire que nous traversons a placé l'action des services publics au centre des regards. L'hôpital bien sûr, mais aussi les services pilotés par les élus locaux : EHPAD, écoles, crèches, collecte des ordures, police municipale...

L'action publique locale a démontré, s'il en était besoin, qu'elle n'est pas la mécanique « rouillée » que certains dénoncent. Outre l'atout évident de sa proximité, elle sait être inventive, pragmatique et résiliente. La coopération des élus, des agents et des habitants a permis que des solidarités territoriales se créent ou se renforcent, en complément de l'intervention massive de l'État dans le domaine régalien. Le CDG 38 s'est mobilisé à vos côtés pendant cette période. Il le restera, avec son expertise et ses valeurs, pour vous accompagner dans « l'après ».

Vous tenez entre vos mains, le rapport d'activités 2019. Le 5^e du genre, depuis qu'en 2014 nous avons pris l'engagement de rendre compte de notre action au service des employeurs territoriaux, et du bon emploi de leurs financements.

Le rapport en témoigne, notre cap ne dévie pas : c'est en développant les mutualisations que l'on répond à l'exigence d'efficacité du service public. En 2019, nous avons renforcé les coopérations pour proposer une offre de service harmonisée et des coûts maîtrisés : de nouveaux services de dématérialisation sont proposés, des contrats groupe sont négociés pour obtenir des garanties avantageuses, nous pilotons un site public national de publication des offres d'emploi, des plans de formation mutualisés permettent aux agents des petites communes de se former au Cnftp...

L'avenir ne se subit pas, il se prépare en coopérant.



Marc Baietto,
Président du CDG 38



Retrouvez l'intégralité
du Rapport d'activité 2018
sur www.cdg38.fr



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

2020



ENSEMBLE FACE À L'ÉPIDÉMIE

Les équipes du CDG 38 sont restées mobilisées pendant la crise sanitaire afin de poursuivre la mission de conseil aux collectivités, par téléphone et mail. Via la page spéciale Covid sur le site internet, juristes, médecins, ingénieurs... ont alimenté, en flux continu, une FAQ à destination des employeurs et de leurs services, sur la base des consignes gouvernementales et de l'évolution de la crise. Des nombreux outils pratiques (modèles de document, fiches pratiques, guides...) ont été proposés afin de faciliter la gestion quotidienne des ressources humaines. En conjuguant efficacité et protection des agents.

3 NOUVEAUX CONTRATS MUTUALISÉS D'ASSURANCE

Le contrat d'Assurance statutaire et les contrats Santé et Prévoyance, arrivés à échéance, ont été renouvelés à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Attribués à trois nouveaux prestataires, ces contrats ont été présentés au Comité technique départemental, ainsi qu'aux collectivités à l'occasion de 6 réunions d'information.



Disponible sur www.cdg38.fr/cdg-38/nos-publications

Grâce à la mutualisation des risques, chaque contrat permet aux employeurs qui y adhèrent d'obtenir des tarifs et des conditions de garanties favorables. Preuve que ces avantages ont été bien compris, les employeurs sont plus nombreux à souscrire cette année : 255 collectivités (+ 38 %) adhèrent au contrat de mutuelle Santé (2020-2026) proposé par la MNT et 281 (+ 72 %) au contrat de mutuelle Prévoyance (2020/2026) de Grasse-Savoie / IPSEC. Le contrat Assurance statutaire (2020-2023) attribué à SOFAXIS bénéficiera, lui, à 303 employeurs.

HANDICAP : UNE 4^{ÈME} CONVENTION AVEC LE FIPHP

Le CDG 38 et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP) ont renouvelé pour la 4^{ème} fois la convention pluriannuelle qui lie, depuis 10 ans. En dépit de financements du FIPHP en baisse pour cette convention 2019-2021, le CDG 38 maintiendra l'intégralité de son plan d'action, tant pour ce qui concerne l'information et la formation aux enjeux du handicap que le maintien dans l'emploi (études ergonomiques, aménagements de poste...). Troisième axe d'intervention, l'accès à l'emploi fera l'objet d'un engagement renforcé. En 2019, 16 % des « missions temporaires » qui ont été confiées au CDG 38 ont été remplies par un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi. Nous pouvons aller plus loin. En matière d'apprentissage également, la part des personnes en situation de handicap peut augmenter. Depuis 2017, 33 personnes ont été recrutées et accompagnées tout au long de leur apprentissage, dont 4 ont obtenu leur diplôme (Bac ou BTS) cette année.

MÉDECINE PRÉVENTIVE LA COUVERTURE PROGRESSE

4 371 visites médicales réalisées
13 926 agents suivis

Depuis 2014 et la réorganisation du service Santé au travail, les équipes de médecins et d'infirmiers du CDG 38 n'ont cessé d'être étoffées afin de pouvoir prendre en charge le suivi médical d'un plus grand nombre d'agents. En 2019 encore, un nouveau médecin a rejoint l'équipe pluridisciplinaire du secteur Nord-Isère et de nouvelles collectivités ont pu adhérer au service (notamment le CCAS de Grenoble). Au total, près de 14 000 agents de 236 collectivités sont aujourd'hui pris en charge par l'une des 6 équipes pluridisciplinaires (médecins, infirmiers, psychologues, préventeurs...) réparties sur le territoire.

DES PLANS DE FORMATION MUTUALISÉS

La délégation régionale du CNFPT et les CDG de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de Savoie et de Haute-Savoie ont uni leurs compétences pour faciliter l'accès à la formation des personnels des collectivités de moins de 50 agents. Sous l'égide du coordonnateur (un chargé de mission du CDG 38), des agents de collectivités (« Relais formation ») ont recensé en 2019 les besoins en formation des employeurs autour de trois familles de métiers : secrétaire de mairie, enfance et restauration collective. Ces besoins ont ensuite été traduits en plans de formation à l'échelle de territoires regroupant des collectivités géographiquement proches. Ainsi, 15 plans de formation mutualisés, concernant 1 100 collectivités, ont permis à 500 agents de suivre une formation du CNFPT, dispensée en proximité de leur lieu d'activités habituel. Une seconde vague est lancée en 2020 pour 510 nouvelles collectivités.

Disponible sur www.cdg38.fr/cdg-38/nos-publications



354 dossiers de retraite traités & 265 CIR vérifiés

RETRAITE DE NOUVEAUX SERVICES AUX EMPLOYEURS

Afin de répondre efficacement aux besoins des employeurs qui devront faire face à des départs en retraite plus nombreux ces prochaines années, le CDG 38 a développé son offre de service. C'était une demande identifiée par l'enquête menée en 2017 auprès des collectivités. Le service Retraite peut aider à la constitution des dossiers de retraite et contrôler leur conformité réglementaire, fiabiliser des comptes individuels retraite (CIR) ou encore prendre en charge la gestion complète des dossiers de liquidation. Il apporte également aux agents un conseil individualisé sur leurs droits. Cette prestation est incluse dans la cotisation additionnelle.

L'EMPLOI TERRITORIAL S'AFFICHE EN GRAND

Depuis 2016, le CDG 38 participe activement à la mise en œuvre d'une gouvernance informatique mutualisée entre les centres de gestion, à l'échelle nationale. Le Groupement d'intérêt public (GIP) issu de cette démarche, regroupe aujourd'hui 90 CDG qui partagent des solutions informatiques mutualisées. En 2019, ce GIP a chargé le CDG 38 du déploiement national du site « emploi territorial » : 87 établissements l'utilisent désormais, soit plus de 40 000 employeurs territoriaux. Les offres d'emploi sont automatiquement transférées sur « place-emploi-public.gouv.fr », la bourse de l'emploi inter-fonction publique lancée en février 2019, ce qui leur donne une audience élargie. Depuis sa mise



en ligne, 20 000 offres d'emploi ont été répertoriées dont 10 000 pour la FPT (4 600 en Isère) et 130 000 candidatures ont été déposées sur la plateforme qui enregistre plus de 50 000 visiteurs uniques par jour. De manière complémentaire, le GIP a lancé une campagne nationale de communication visant à promouvoir les métiers de la « territoriale ». L'évolution rapide des besoins en compétences et la « guerre des talents » entre les employeurs du secteur public et du secteur privé, obligent aujourd'hui à travailler leur attractivité.

RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE LE CDG TIERS DE CONFIANCE

Pour permettre à tous les agents, dont c'est le droit, de consulter un référent déontologue, les CDG de l'Isère, du Rhône et de Haute-Loire ont signé une convention pour partager le service d'un référent déontologue. Son pilotage est assuré par le CDG 69. Ce référent (professeure de droit public) apporte un conseil indépendant, impartial et confidentiel, sur toute question déontologique (cumul d'activités, mobilité entre secteurs public et privé, neutralité, laïcité, conflits d'intérêts...) aux agents des collectivités affiliées. Une centaine de dossiers lui ont été soumis en 2019. Son activité devrait croître, car avec la suppression de la commission de déontologie de la fonction publique, c'est désormais aux collectivités de contrôler le respect des règles qui s'imposent aux agents.

2019

EN 12 FAITS MARQUANTS

Tous nos remerciements aux 32 élus du bureau et du conseil d'administration du CDG 38 pour leur engagement durant le mandat 2014-2020



LE CDG ACCOMPAGNE LA PRISE EN CHARGE DU MAL ÊTRE AU TRAVAIL

Les contraintes qui s'exercent sur les organisations conduisent à rendre plus visible aujourd'hui des situations de souffrance au travail. Parce que la santé des agents passe aussi par la prévention et la gestion des risques psychosociaux, le CDG 38 s'est doté, en 2014, d'un pôle de psychologues du travail et d'assistant.es social.es. Ils interviennent à la demande des collectivités pour établir une expertise neutre de chaque situation et préconiser des actions correctives. L'augmentation des sollicitations confirme l'existence d'un réel besoin. En 2019, les psychologues ont conduit quelque 1 115 heures d'entretiens individuels avec des agents (+ 21% de situations individuelles suivies) ou avec des collectifs de travail. De leur côté, les assistant.es social.es ont accompagné individuellement 369 agents (+ 45%) dans leurs problématiques personnelles et professionnelles.



LE CDG ET LES PARTENAIRES SOCIAUX SIGNENT UNE CHARTE DU DIALOGUE SOCIAL

15 505 heures de décharges d'activité rémunérées

26 K€ de subventions aux organisations syndicales

54 séances d'instances consultatives

L'année 2019 a connu une activité particulièrement dense suite au renouvellement des instances consultatives fin 2018. Le CDG 38 a accompagné l'installation des nouveaux collègues des représentants du personnel au sein des CAP, des CCP, du CT-CHSCT et des conseils de discipline, et assuré leur formation. Leur fonctionnement est aujourd'hui facilité par le portail « Agirhe » de dématérialisation des échanges. Mis en place depuis 2017 pour le CT-CHSCT, son utilisation est étendue à toutes les instances afin de simplifier la saisine des dossiers et leur instruction. Aboutissement d'une discussion longue et parfois difficile, une Charte du dialogue social a été signée entre le président du CDG 38, la CGT, la CFDT et le SNDGCT (syndicat des DGS). Le texte réaffirme la volonté des partenaires de « favoriser un dialogue social régulier et fructueux, fondé sur l'écoute et le respect mutuels ». Il rappelle les dispositions du droit syndical et détermine les moyens alloués pour l'exercer. Ces moyens ont été renforcés. À la subvention de fonctionnement versée aux organisations syndicales (12 K€ / an) s'ajoute une aide à l'équipement informatique individuel de 700 € par représentant titulaire et suppléant au sein d'une instance paritaire (14 K€). De plus, la durée des séances du CT-CHSCT est portée à une journée et le temps alloué pour les préparer à une journée et demi. L'indemnisation des employeurs au titre de la participation de leurs agents absents (car siégeant dans ces instances) est maintenue pour les titulaires et étendue aux suppléants lorsqu'ils siègent avec leurs titulaires, pour l'ensemble des instances.

LA MUTUALISATION AU SERVICE DU NUMÉRIQUE

Le développement du numérique impose de nouvelles obligations aux collectivités. Complexité, manque de financements... il peut être difficile d'y répondre. La solution réside dans l'offre mutualisée. En 2019, le CDG 38 a donc renforcé les coopérations.

● **Dématérialisation** – les collectivités ont accès à deux nouvelles solutions : un service de tiers archivage des flux électroniques (« TAaCT ») et une plateforme (« WEB-marché ») de gestion des procédures de la commande publique (profil acheteur). Elles s'ajoutent à celles déjà disponibles pour la transmission au contrôle de légalité et la signature électronique des documents. En 2019, deux collectivités sur trois les utilisent.

● **Délégué à la protection des données (DPD)** – depuis octobre 2019, les communautés de communes de l'Oisans, du Grésivaudan, du Massif du Vercors et de Saint-Marcellin-Vercors partagent la fonction de DPD. Une mission importante et obligatoire car elle engage la responsabilité de l'exécutif en cas de fuite, de perte... des données personnelles détenues. Elle est remplie par des personnels du CDG 38 et des agents des intercommunalités mis à disposition, rémunérés et formés. Ils conseillent les collectivités pour garantir la conformité du traitement des données avec la réglementation (RGPD) et leur sécurité. Ce service pourrait à l'avenir être ouvert à l'ensemble des collectivités iséroises.

LA CELLULE JURIDIQUE ACCOMPAGNE LES ÉVOLUTIONS STATUTAIRES

La Cellule juridique du CDG 38 a connu une activité soutenue en 2019, au rythme de plusieurs évolutions statutaires importantes : l'instauration de la Période de Préparation au Reclassement (PPR), le Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS) et surtout la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Les juristes, qui ont produit de nombreuses analyses et synthèses, ont accompagné les services RH de 85 collectivités dans la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions et organisé 3 rencontres du « réseau des DRH » avec 160 participants. Avec la Documentation Territoriale, une frise chronologique interactive sur la mise en œuvre des dispositions de la loi a été mise à disposition sur le site. 7 réunions de présentation de la loi ont également été organisées dans le département, dont une session de formation avec le CNFPT et une rencontre avec les élus en partenariat avec l'Association des maires de l'Isère (AMI). Enfin, le CDG 38 a accueilli et animé la table ronde organisée avec l'Association Dauphinoise de Droit Public (ADDP) qui a réuni près de 150 participants.

CARRIÈRE / RH

Gestion des carrières

13959 carrières gérées,
1023 dossiers de promotion interne contrôlés et
11923 avancements validés,
640 dossiers de retraite validés,
224 calculs d'allocations chômage et
85 dossiers d'expertise juridique statutaire

Instances médicales

38 réunions et **2979** dossiers instruits

Instances paritaires

28 CAP-CPP et **10616** dossiers examinés et
11 CT-CHCST et **803** dossiers examinés
15 dossiers soumis au Conseil de discipline

Dialogue social

15505 heures de décharges d'activité
syndicales rémunérées et
26000 € de subventions
aux organisations syndicales

Médiation

7 procédures réalisées,
210 employeurs adhérents

Conseil en recrutement

69 missions d'appui dont
6 postes d'encadrement

GESTION LOCALE

Paies

8256 bulletins de paies réalisés pour **30** employeurs
2 audits de la paie et **19** interventions « SOS paie »

Dématérialisation

320 collectivités utilisent une solution mutualisée
et **514** signataires du certificat électronique

Archives itinérantes

599 journées d'intervention (**43** collectivités)
595 ml d'archives classées et **532 ml** proposées à l'élimination
24 diagnostics

Mutuelles

2565 agents couverts en Santé (**185** employeurs adhérents)
et **5023** en Prévoyance (**163** collectivités)

Assurance Statutaire

307 employeurs assurés et **10553** agents couverts

Ticket-restaurant

122 collectivités adhérentes

Documentation

626 visiteurs externes, **130** panoramas de presse

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Santé au Travail

13926 agents suivis, **4361** visites médicales
et entretiens infirmiers, **140** actions en milieu de travail

Gestion des RPS

44 diagnostics d'unité de travail
306 situations individuelles et collectives suivies par les psychologues
du travail, **369** agents pris en charge par les assistant.es social.es

Prévention des Risques Professionnels

40 missions de conseil, **82** journées d'inspection (ACFI),
205 jours d'action en milieu de travail, **138** Assistants de prévention
formés, **86** documents thématiques mis en ligne

L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

EMPLOI / CONCOURS

Missions temporaires

267 missions de remplacements réalisées
par **180** personnes dont **21** en situation de handicap

Promotion de l'emploi

7 forums et **21** réunions d'information
150 candidatures orientées

Mobilité **223** entretiens individuels,
143 ateliers d'accompagnement

Maintien dans l'emploi

143 élus ou agents sensibilisés
aux enjeux du handicap
10 aménagements de postes et
9 études ergonomiques réalisés

Bourse de l'emploi

4690 déclarations de vacance et
3998 offres d'emploi diffusées
2812 notifications de recrutement

Concours **12** concours

et examens professionnels organisés
pour **3170** candidats et **216** lauréats
4336 demandes de renseignements

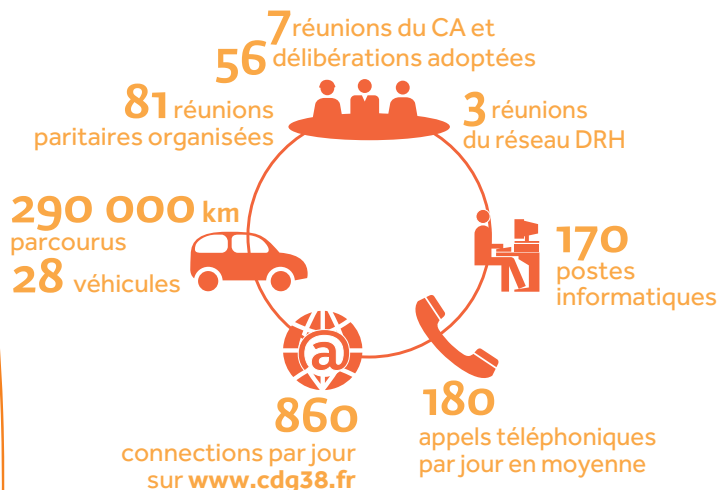
Professionalisation

9 personnes formées au métier d'Assistant RH
et **15** au métier de Secrétaire de mairie
45 personnes en situation de handicap formées

Maison de l'emploi territorial

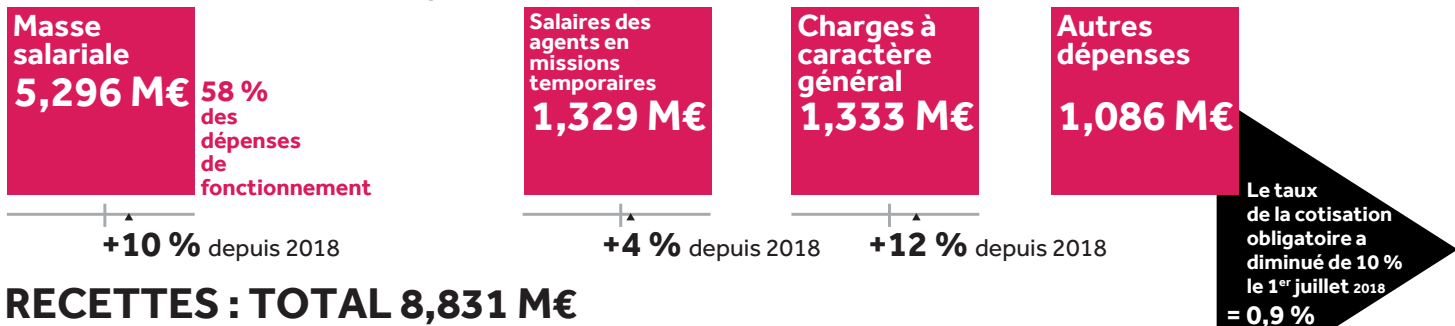
4642 demandes traitées

2019 EN CHIFFRES

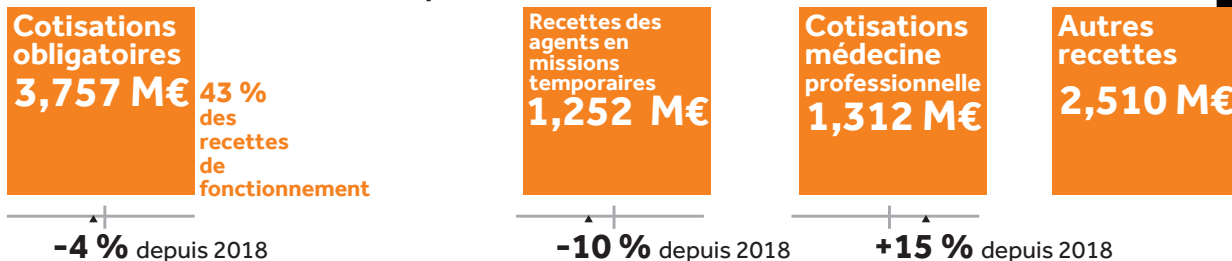


Les principaux postes de fonctionnement

DÉPENSES : TOTAL 9,044 M€



RECETTES : TOTAL 8,831 M€



Les dépenses de fonctionnement par politique

